



# En vélo à Valence



## RÈGLES ET RECOMMANDATIONS DE CIRCULATION EN VILLE

*Bienvenue à Valence et un grand merci de la découvrir en vélo!*

**LES CONDUCTEURS AIDENT AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DE VALENCE ET TRANSMETTENT LES BONNES PRATIQUES SUR LES ROUTES DE VILLE. AVANT DE SE METTRE À VÉLO QUELQUES RÈGLES DE CONDUITE:**

**A VALENCIA LES VÉLOS NE DOIVENT ROULER QUE SUR PISTES CYCLABLES ET** en absence de ces dernières, prendre les **MÊMES COULOIRS** que les autres véhicules. Dans le deuxième cas, vous allez emprunter toute voie qui se trouve auprès d'un trottoir ou la meilleure pour votre parcours. Nous vous rappelons de rouler au centre de la voie; cela aide le cycliste à garder son espace et à être respecté.

**LES CONDUCTEURS PEUVENT ROULER DANS LE COULOIR DANS LE MÊME SENS QUE LES AUTRES VÉHICULES;** ils rouleront en direction contraire sauf dispositions différentes.

**ON VOUS CONSEILLE DE FAIRE ATTENTION AUX CARREFOURS,** surtout sur les pistes cyclables lorsque on traverse le couloir.

Pendant la conduite il faut être **TOUJOURS VISIBLE,** surtout la **NUIT; LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE EST OBLIGATOIRE** sur le devant et à l'arrière du vélo.

Nous vous rappelons que pour votre sécurité et celle des autres, **IL EST INTERDIT DE CIRCULER AVEC OREILLETES OU KIT MAINS LIBRES DES PORTABLES.**

**IL EST INTERDIT DE ROULER SUR LE TROTTOIR, TOUTEFOIS ON PEUT LE FRANCHIR SI UNE PISTE CYCLABLE A ÉTÉ AMÉNAGÉE ET BIEN INDIQUÉE.** En tout cas, la vitesse à respecter sera de 15km/h au maximum. Il est permis de rouler dans les zones piétonnes où aucun panneau d'interdiction est signalé et dans un espace de plus que 3 mètres, à condition de respecter la priorité des piétons en laissant une distance de 1 mètre et en restant à la vitesse égale ou inférieure à 10 km/h.

**RESPECTER LES SIGNALISATIONS SUR LES COULOIRS ET LES PISTES CYCLABLES. SIGNALER À L'AVANCE LES DÉPLACEMENTS ET LES VIRAGES AVEC LES BRAS.** L'anticipation nous donne de l'assurance et permet aux autres de connaître notre parcours. Si on ne connaît pas bien la ville, il serait mieux de planifier le parcours et on vous conseille de toujours se renseigner en cas de doute ou d'égarement.

Dans toute la ville vous trouverez les **PARKINGS À VÉLO** mais si vous n'en trouvez pas un seul dans un rayon de 50 mètres de votre destination ou tous occupés, alors vous pourrez l'attacher au mobilier urbain (sauf arbres, candélabres et façades) en se rappelant de laisser libre le passage pour les piétons, 1,5 mètre.

**APRÈS AVOIR APPRIS LES BONNES PRATIQUES, RIEN NE VOUS EMPÊCHERA DE VIVRE À PLEIN LA VILLE DE VALENCE, LA VILLE IDÉALE POUR SE DÉPLACER EN VÉLO.**

*Nous vous souhaitons un très beau séjour chez nous !*

